

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	 <p>étapes sur mer COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAIE DE CANCHE</p>
Délibération n° 12	Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022
Pôle Tourisme «Corderie»	<p>Domaine de compétence :</p> <p>7.1 – Décisions budgétaires</p>
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 15/09/2022</p>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Tarifs publics du Pôle Tourisme «Corderie» à compter du 1^{er} janvier 2023</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Approuver les tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » à compter du 1 ^{er} janvier 2023

Considérant que le Pôle tourisme « Corderie » regroupe les tarifs publics de l'Office de Tourisme et des structures touristiques communales ;

Considérant que l'Office de tourisme d'Étaples-sur-mer est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et séjours sous le n°IM062210001 ;

Considérant que l'Office de tourisme et Maréis vendent des produits et/ou forfaits touristiques mettant en valeur leur territoire géographique d'intervention ;

Considérant que l'Office de tourisme et Maréis développent la mission de commercialisation afin de proposer des produits touristiques aux individuels et aux groupes ;

Considérant la nécessité de fixer le prix de vente des produits créés, d'y appliquer une marge ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les professionnels du tourisme en leur proposant un tarif adapté à leur activité ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Rayonnement » du 30 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place d'une grille tarifaire telle qu'annexée pour la commercialisation des produits et services du Pôle Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2023.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.